

Le Mali : d'espérances en déliquescentes (1968-2016)

André Bourgeot*, EHESS, Laboratoire d'anthropologie sociale

Tenter un bilan, c'est prendre un risque. Ce risque sera pris par une problématique qui combine l'anthropologie politique à la géopolitique dans l'espace saharo-sahélien appliqué au Mali. Cet essai de bilan sera appréhendé d'abord à travers un survol historique qui s'étend de 1968 à 2016 en traitant des crises successives qui ont ébranlé l'État malien. Puis, une attention particulière sera accordée aux cycliques rébellions armées à dominante touarègue et, à la suite de la dernière en date, à « l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger », paraphé le 20 mai 2015 et signé le 15 juin de la même année. À cet égard, l'analyse des systèmes politiques touaregs et leur organisation fondée sur le fonctionnement des rapports sociaux qui régissent leurs sociétés, conduira à s'interroger sur les possibilités de créer les conditions d'une centralité des pouvoirs et, à terme, à la formation d'une « État » indépendant revendiqué par les ex rebelles du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA). Cette interrogation pose, en d'autres termes, l'existence (ou non) d'une ethnie touarègue. Elle entraîne un autre questionnement permanent, à savoir : le pouvoir des chefferies sur leurs administrés, et/ou celui des rébellions successives qui déstabilisent et affaiblissent sensiblement le pouvoir central sans avoir atteint leurs objectifs revendiqués. Ces pouvoirs peuvent-ils exister sans recourir à des alliances (ou des soutiens) ponctuels avec les pouvoirs centraux étatiques. Le contenu de cet « Accord » qui met en jeu les belligérants et la communauté internationale, fera l'objet d'analyses critiques. Enfin, les situations politico-militaires qui prévalent actuellement dans le septentrion et au Mali central, seront réintroduits analytiquement par des hypothèses relatives à la mondialisation néo-libérale qui connaît une grave crise systémique.

Les crises internes (1968-2015)

L'armée au cœur du système politique : ses enjeux

La crise de l'armée malienne renvoie aux coups d'état (1968 ; 1991 ; 2012). Le 1er, perpétré par le Lieutenant Moussa Traoré (alias GMT : 1968-1991) à l'encontre de Modibo Kéita (Premier Président élu du Mali : 1960-1968). Le 2è, encadré par une partie de l'armée regroupée autour d'Amadou

* Directeur de recherche émérite au CNRS dans le Laboratoire d'Anthropologie Sociale (LAS). Il est spécialiste de l'anthropologie politique des Touaregs du Mali et du Niger. Il a dirigé le programme "Nouveaux enjeux dans l'espace saharo-sahélien (NESS) à la Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme entre 2010 et 2013

Toumani Touré (alias ATT : 1991-1992), fut associé au Mouvement des étudiants et des élèves du Mali (MEEM). Il déboucha sur la chute de GMT (26 mars 1991) qui provoqua de tenaces (mais enfouies) divisions au sein de la « Grande Muette ». Elles ont resurgi lors d'affrontements fratricides conséquents au troisième coup d'État fomenté contre Amadou Toumani Touré (2002-2012) par le capitaine Amadou Aya Sanogo (22 mars 2012). Ces affrontements opposèrent les « bérets verts » de l'officier putschiste, aux paras commandos « bérets rouges », de la garde présidentielle fidèle à ATT : ce fut la « Guerre des bérets ». Ces divisions internes ont provoqué des désaccords au sein de la classe politique et un discrédit moral de son élite, à propos de la démocratie consensuelle, au point d'en ronger ses fondements. Ce coup d'État précipita la partition territoriale sous l'effet de la rébellion armée à dominante touarègue du Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA) indépendantiste. La visite mouvementée de l'ex-Premier ministre Moussa Mara à Kidal le 21 mai 2014 se solda par des combats meurtriers entre les Forces armées maliennes (FAMAs) qui subirent une sérieuse défaite et les groupes armés (MNLA, HCUA et MAA), ce qui remit en cause les Accords de Ouagadougou. Une reprise en mains de cette armée en déroute commence à se réaliser avec la loi d'orientation et de programmation du 24 décembre 2014 qui procède de la modernisation du matériel, de l'équipement et de la formation.

Les crises du politique : les racines du mal

Les sécheresses (1969-1973 ; 1983-1984) ont surtout frappé les sociétés de pasteurs nomades touaregs, peuls, maures, arabes et toubous. Elles ont provoqué un exode et débouché sur la formation, dans l'exil, d'une génération de déracinés en Libye, en Algérie, en Mauritanie, au Niger, au Burkina Faso ou au Nigeria.

Sur ces aléas climatiques, se greffent les premiers plans d'ajustement structurel (PAS : 1983-1984) imposés par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, érodant la marge de manœuvre des États concernés. Au Mali, les dépenses consacrées aux domaines de souveraineté (Forces de sécurité, Affaires étrangères, Justice) sont tombées à 3% du budget national, accentuant ainsi le délabrement, la corruption, le népotisme et le clientélisme de l'armée malienne dont les repères républicains et nationaux s'estompent. Les conditions imposées par ces institutions ont provoqué des processus de délitement de l'État accusé d'hypertrophie et considéré comme obstacle au développement. Il s'est agi de le dépasser par des privatisations déclarées nécessaires à la croissance économique. Ces plans, précédant la dévaluation du franc CFA (janvier 1994), ont été appliqués sur un État surendetté, sensible à la dégradation des termes de l'échange, et qui a dû rembourser sa dette avec une monnaie dévaluée de moitié, ce qui a doublé le montant des créances. Ainsi, sécheresses, famines, plans d'ajustement structurel et dévaluation du franc CFA se sont conjugués de 1973 à 1994 pour affaiblir les États et enfoncer la population dans une pauvreté qui fera plus tard le lit de la nébuleuse djihadiste : les populations du septentrion en furent les premières victimes. De son côté, le colonel

Qaddhafi soutenait à partir de 1980 la logique tribale d'un projet touareg en créant à Tombouctou, le 10 avril 2006, la « Ligue populaire et sociale des tribus du Grand Sahara » qui eut un écho certain auprès des populations touarègues. C'est dans ces contextes que sont intervenus les rébellions et les groupes armés narco djihadistes qui constituent la nébuleuse Al-Qaïda. Aux niveaux régional et national, on relève une banalisation des activités criminelles (trafics de cocaïne et de cannabis) qui augmentent à partir des années 2003-2005 ainsi que la sanctuarisation d'Aqmi dans le djebel Timedrine. Au niveau international, le Mali est la première victime des conséquences de l'intervention militaire franco-britannique en Libye début juin 2011 (puis celle de l'OTAN). Il en découle une guerre civile particulièrement destructrice qui ouvrit, à tous vents, l'accès aux stocks d'armes sophistiquées, acheminées par les djihadistes d'Aqmi et par des Touaregs qui sont à l'origine de la création du MNLA. Le renversement du régime de Mouammar Qaddhafi et son assassinat participent durablement aux processus de déstabilisation de l'espace saharo-sahélien.

Milices et rébellions armées

Avant d'aborder concrètement les rébellions armées qui sévissent dans le septentrion malien, il convient de procéder à une clarification terminologique. La notion générique de milice, quelles qu'en soient les époques, concerne les relations qu'un groupe armé entretient, de près ou de loin, avec des pouvoirs légaux y compris de nature différente. Une milice est rarement autonome : elle sert les pouvoirs en place qu'ils soient légaux ou non. Ainsi, sous la royauté, elle concernait des troupes organisées visant à protéger les intérêts du roi. Plus près de nous, l'acception de cette notion pourrait être une troupe à laquelle sont assignées des fonctions de police supplétive et qui tend à se substituer à l'armée ou, pour le moins, à la renforcer. Elle peut être alors considérée comme une excroissance de l'armée avec laquelle elle peut apporter son soutien d'une manière informelle, c'est-à-dire non organique. Il s'agirait alors dans ce cas d'une milice paramilitaire. Cette appellation s'appliquerait aux groupes armés évoluant sous l'influence, voire la tutelle des colonels Ould Meydoux (pour ce qui concerne la milice à dominante maure) et celle du colonel El Hajji Gamou, à dominante touarègue, en 2012, appelée « Delta » et affirmée défenseur de la patrie. Ces milices émergent dans un contexte où les forces militaires sont particulièrement affaiblies par leur défaite face aux rebelles indépendantistes du Mouvement de libération de l'Azawad (MNLA) et des groupes armés narco djihadistes. Elles recèlent une conception de défense de la patrie, de son intégrité territoriale et s'oppose par les armes, aux exactions perpétrées par des rebelles ou par des éléments de l'armée nationale, sur des populations culturellement ou ethniquement identiques ou proches. Dans ce cas, il s'agit de milices paramilitaires d'autodéfense qui recouvrent *de facto* un caractère ethnique, tribal ou clanique selon leurs niveaux d'identification. Le Gatia et ses affidés, composante majeure de la Plateforme signataire de l'accord pour la paix, en est un exemple. Le recours à la notion d'autodéfense s'apparente à celle de « légitime défense » dont les actes et les pratiques sont répréhensibles aux yeux de la loi pénale. Faut-il souligner

le flou, l'ambiguïté, qui entourent la pertinence de ces notions dont les signifiants sont fortement influencés par des contextes d'insécurité généralisée qui s'exerce dans une zone de non droit où activités criminelles, règlements de compte divers et délitement de l'État, etc. sont légions ? À l'inverse, la notion de rébellion est plus claire et transparente. Elle ressortit directement à l'exécution des lois qui ne tolèrent pas d'opposition fondée sur la violence armée (ou de voies de fait) qui s'exercent à l'encontre de ceux qui ont en charge de les faire respecter et de maintenir l'ordre social. La transgression de ces lois place leurs acteurs dans l'illégalité sans légitimation étatique formelle ou non. Depuis les années quatre-vingt dix, tant au Mali qu'au Niger, les rébellions à dominante touarègue s'organisent autour de deux branches. L'une, militaire à dominante arabophone car formée dans les légions islamiques créées par le colonel Qaddhafi, puis incorporées dans l'armée libyenne à l'issue de la disparition de ces légions structurées selon le modèle de la Légion étrangère. Cette branche est la véritable détentrice du pouvoir. Elle est le produit de l'exil et des aléas climatiques, notamment des grandes sécheresses-famines des années 1969-1974 et 1983-84. Ces exilés de longue date ne connaissent pas grand chose des populations sédentaires du septentrion ni, d'ailleurs, à un degré moindre, de leur tribu d'origine. L'autre, politique, francophone et composée d'intellectuels nationaux résidents. Ces derniers sont les communicateurs-médiateurs dans les relations avec la communauté internationale, les autorités politiques nationales et la presse. Ils sont également les fers de lance des lobbies touaregs en Europe et plus particulièrement en France : ils font de l'affichage politique. Par-delà les trafics d'armes difficiles à appréhender, aucun de ces groupes armés ne peut s'affirmer sans le soutien ou le consentement régulier d'aides extérieures, incluant des alliances (même informelles) avec l'État. Ceux qui relèvent des « narco djihadistes » s'inscrivent dans les réseaux internationaux salafistes soutenus par des Pays du Golfe. Ceux qui se réclament « indépendantistes » sont discrètement, implicitement ou habilement épaulés par la communauté internationale dans toutes ses composantes. Quant aux milices paramilitaires et d'autodéfense, leurs vie et survie dépendent des passerelles invisibles appuyées par le pouvoir central étatique ou s'articulent avec celui-ci. L'appellation la plus courante pour les caractériser est « Groupes loyalistes ».

De 1916 à 2012, cinq rébellions armées (1916-1917 ; 1963-1964; 1990-1995 ; 2006-2007-2009; 2012) à dominante touarègue et arabe, interviennent toutes lorsque les pouvoirs centraux sont affaiblis, ce qui contribue à les déstabiliser. À l'exception de celle de 1916, elles sont toutes parties de l'Adagh n Ifoghas (région de Kidal) et débutent par la prise de Ménaka.

1916-1917 : Le pouvoir colonial est sensiblement affaibli par la première guerre mondiale qui se déroule sur le front européen où des troupes africaines y sont envoyées : le septentrion de l'époque en subit indirectement les conséquences. La dissidence touarègue fut dirigée par Firhoun ag Alinsar Aménokal (« Chef suprême ») de la « Confédération » politique des Iwillimidden dont l'Aménokal actuel est l'honorable député Bajan ag Hamatou, petit-fils de Firhoun). Cette « Confédération » recouvre l'espace de nomadisation appelé Azawagh (ou Azawak, à ne pas confondre avec Azawad) dont Ménaka est de

nos jours une commune rurale, siège du Gouverneur de Région (Daouda Maïga), nouvellement nommé.

1963-1964 : l'État, d'orientation socialiste, dirigé par le panafricaniste Modibo Kéita, est en construction : son autorité et sa souveraineté nouvelles ne s'exercent pas encore sur l'ensemble du territoire national, notamment sur les confins sahariens. Il est soumis aux menées néocoloniales françaises dont les intentions séparatistes s'étaient manifestées par la création de l'Organisation Commune des Régions Sahariennes (O CRS créée par la Loi N° 57-27 du 10 janvier 1957) qui visait, *de facto*, à créer un territoire autonome sous tutelle française, séparant l'Algérie du Mali au moment où l'on découvre les richesses pétrolières du Sahara algérien. Le vocabulaire endogène désignant les insurgés (*al fellagha*, pl. *ifulagen*) est celui utilisé par la colonisation française nommant les rebelles algériens et tunisiens partisans également de l'indépendance.

1990-1995 : l'État, géré du 29 juillet au 12 août 1991 par une rituelle et symbolique « Conférence nationale souveraine » (donc sans chef d'État...), est diminué notamment dans ses fonctions régaliennes. Elle réconcilie le peuple avec son armée et introduit la démocratie multipartite. Elle augure un coup d'État (22 mars 1991) mené par le Lieutenant-Colonel Amadou Toumani Touré (ATT) qui renversa le dictateur-Général Moussa Traoré (1961-1991). Comparée à la précédente révolte, cette rébellion change de nature et d'objectifs ce qui conduit à la caractériser comme un « soulèvement », *tanekeira* (se mettre debout), préparé en Libye depuis plusieurs années. L'influence arabe se manifeste par le recours à la terminologie politique arabe. C'est ainsi que cette rébellion est également dénommée : *al-Jebba* (le « front »), ou *ath-thawra* (la « révolution »). Elle est mise en œuvre par les *ishumar* (« sg. *ashamor* ») qui se battent pour une cause et non pour un salaire. C'est dans ce contexte que les rébellions apparaissent. Elles déboucheront sur les « Accords de Tamanrasset » (Algérie) en 1991 et sur le « Pacte national » en 1992, animé par le Mouvement populaire de Libération de l'Azawad (MPLA). Ce « pacte » incorpore trois dimensions fondamentales, à savoir : Sécurité (par l'intégration des ex-rebelles dans les corps en uniforme de l'État et dans la fonction publique). Institutionnelle (mise en œuvre de la décentralisation). Socio-économique (développement des régions du nord du Mali ; rapatriement des réfugiés et des déplacés). La dévaluation du Franc Cfa en janvier 1994 entraîne une augmentation sensible du coût de la vie qui provoque des manifestations.

Dans un climat politique délétère, des tensions intercommunautaires (Songoye/Touaregs/Arabes) émergent. Elles génèrent des oppositions armées entre la milice d'autodéfense « Mouvement patriotique Ganda Koye » (MPGK) se référant aux « maîtres de la terre » en songoye, et la rébellion du Front populaire de libération de l'Azawad (FPLA). L'apparition de milices d'autodéfense est consubstantielle aux exactions commises par des éléments rebelles ainsi que celles perpétrées par ceux de l'armée malienne. Finalement, les « Accords de Bourem » (janvier 1995) concourent à établir la paix symboliquement couronnée par « La flamme de la paix » (27 mars 1996) qui dissout simultanément le MPGK et le FPLA. Par-delà ces turbulences politico militaires, la période qui suit ces événements est

porteuse d'innovations multiples qui soulignent l'effervescence intellectuelle dans bien des domaines. Sur le plan culturel, on assiste à un essor d'orchestres touaregs qui véhiculent une musique et des rythmes nouveaux qui prennent place dans une modernité mondialisée ancrée dans l'utilisation d'une technologie révolutionnaire. Ces orchestres s'inspirent avec bonheur des rythmes et de l'esprit des paroles issues de la tradition orale. Ils connaîtront des succès mondiaux. Par ailleurs, des intellectuels réactivent l'alphabet touareg (les *Tifinagh*) en créant des logiciels. Sur le plan sociologique, une nouvelle terminologie politique apparaît et actualise les situations sociales qui prévalent dans leurs sociétés en créant de nouveaux concepts : ces innovations participent de transformations en œuvre qui illustrent les dynamiques de ces sociétés.

2006-2007 : enclenchée par « l'Alliance démocratique du 23 mai pour le changement » (ADC) fondée par Iyad Ag Ghali, feu Ibrahim Ag Bahanga et Amada Ag Bibi appartenant tous à la « tribu » des Ifoghas : ils en constituent l'aile politique. Ce mouvement qui se déclare fédérateur des revendications des populations touarègues du septentrion malien, dénonce la non-application du « Pacte national » par le gouvernement. Finalement, le 4 juillet 2006 un « Accord d'Alger pour la restauration de la paix, de la sécurité et du développement dans la régions de Kidal » est signé par les belligérants. Il est cependant dénoncé notamment par Ibrahim Boubacar Kéïta (actuel Président de la République), fondateur du « Rassemblement pour le Mali » (RPM), le parti des Tisserands, qui y décèle une remise en cause de l'unité territoriale du pays.

2007-2009 : Cette Alliance s'affronte aux djihadistes du « Groupe salafiste pour la prédication et le combat » (GSPC) algérien qui tente d'établir une base arrière dans le septentrion malien et dont certains éléments créeront, en 2007, du vivant d'Oussama Ben Laden, Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). C'est aussi dès le printemps-été 2007 qu'intervient au sein de « l'Alliance » une scission menée par Ibrahim ag Bahanga qui crée « L'Alliance Touareg Niger-Mali » dans le but de fixer une étroite collaboration avec le Mouvement nigérien pour la justice (MNJ). Cette scission intervient en pleine campagne pour les élections présidentielles pour lesquelles le Président Amadou Toumani Touré se présente pour la seconde fois le 29 avril 2007, tandis que le 17 février, « L'Alliance » dépose les armes alors qu'Ibrahim Ag Bahanga, militairement vaincu par l'armée, se réfugie en Libye. Il périra, officiellement, dans un accident de voiture le 26 août 2011.

La dernière rébellion armée en date, celle du 17 janvier 2012, relève de la création du Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) aux objectifs indépendantistes ; minoritaire, il revendique, par la lutte armée, l'indépendance (puis se replie sur l'autonomie et l'autodétermination) de l'Azawad (enjeu politique déterminant) qu'il présente comme le territoire ancestral des Touaregs spoliés par la colonisation du Mali. Cet espace, objet d'enjeu de souveraineté par le MNLA, concerne dans son acception ethno-géographique, celui compris entre Tombouctou et Araouane (380 km²) sillonné par les pasteurs nomades Maures, Bérabich, Teurmoz et d'autres. Sur le plan administratif, la notion recouvre les régions de Tombouctou, Gao et Kidal. Sur le plan politico-historique, cette appellation ne recèle

aucune réalité : il n'y a jamais eu de chefferie, de royaume ou d'empire portant ce nom. En conséquence, elle n'est qu'une construction politique *ad hoc* appropriée à la propagande de ce groupe rebelle dont l'objectif déclaré est de reconquérir (alors qu'il s'agit de conquérir...) un territoire sublimé et affirmé berceau des Touaregs, légitimant ainsi leurs revendications indépendantistes. Cette notion est une construction politique conjoncturelle qui ne peut se prévaloir d'une antériorité historique ni d'une organisation politique ethnique ou pluriethnique. Elle a éclaté dans des contextes locaux, nationaux et internationaux inédits qui se combinent en permanence.

Les systèmes politiques touaregs

La complexité des situations politico militaires qui prévalent dans le septentrion, notamment dans les sociétés touarègues, oblige à en présenter leurs dynamiques spécifiques afin d'en procurer un éventuel éclairage. C'est ainsi que les relations conflictuelles et belliqueuses entre le MNLA et le GATIA se réfèrent aux rapports sociaux qui fondent les systèmes socio-politiques touaregs. La diversité de ces systèmes, des titres et rangs qu'ils incorporent est grande ; elle ne remet pas cependant en cause les invariants qui en marquent l'organisation. Celle-ci est incarnée par une unité politique dénommée « *ettebel*. pl. *ettebolan* de l'arabe « *tobol* » : « le tambour » symbole de l'autorité et du pouvoir détenus par un « *Aménokal*, » (chef suprême) ; les unités politiques autonomes les unes des autres, incorporent un ensemble de rapports sociaux qui se répartissent en deux grandes catégories. L'une, politico-juridique des « hommes libres » recouvrant autrefois l'aristocratie guerrière, (les tributaires, (*Imghad*), les religieux), les affranchis, les artisans dénommés à tort « forgerons » et au statut de « caste », l'autre, les esclaves qui relèvent, selon la typologie habituelle, de l'esclavage domestique. Chaque catégorie sociale est structurée par des lignages aux fonctions spécifiques au sein desquels des unions matrimoniales codifiées, procèdent à des échanges de femmes épousables. Ces unions corroborent des alliances politiques mises en œuvre selon les circonstances conflictuelles qui irradiant les dynamiques politiques de ces sociétés segmentaires doublées de factionnalisme. Les systèmes lignagers dans les sociétés touarègues, maures et arabes ressortissent de segmentation perpétuelle qui oppose des segments de lignage les uns aux autres selon les principes de la fusion et de son contraire la fission conditionnés par des contextes mouvants. Il ne s'agit pas de vendetta dont l'essence de la pratique concerne des cycles de vengeance fondés sur des offenses ou des meurtres commis sur des individus et dont les conséquences se transmettent à la parenté de la victime sur plusieurs générations. La vendetta est ainsi une pratique particulière parmi d'autres activités criminelles de nature différente. Elle ne relève pas d'antagonismes sociaux fondés sur des statuts politiques hiérarchisés. L'adage le plus signifiant qui illustre ces dynamiques politiques est : « Moi d'abord, moi et mon frère contre mon cousin, moi, mon frère et mon cousin contre mon cousin au deuxième degré ... » et ainsi de suite. L'endogamie de ces rapports sociaux a fait l'objet de la création d'entités sociologiques nommées. C'est ainsi que l'opposition aristocratie/tributaire donna lieu,

lors de la rébellion des années quatre-vingt dix, à la formation de deux concepts classificatoires et identificatoires. L'un, créant l'entité sociologique *Tefeghassa* (concernant la chefferie Ifoghas,) conservatrice et dont l'idée fut développée par des intellectuels *Ishumar* appartenant à la « tribu » des Ifoghas. L'autre, la *Timgheda* (regroupant tous les tributaires), plus réceptive à l'égalité et plus portée vers le travail que l'aristocratie Ifoghas : elle se réclame d'une authentique berbéricité. Elle considère que la *Tefeghassa* est composée de paresseux, de féodaux. Ils les assimilent aux Arabes qui eux aussi se présentent comme les descendants du prophète. Cette représentation tend à donner à la *Timgheda* (« l'entité sociologique tributaire ») un caractère laïc. On observera que seules ces deux catégories sociales ont fait l'objet de concepts identificatoires... Pour l'heure, ce système fortement hiérarchisé et régi par l'endogamie sociale, ne fonctionne plus dans le concret des rapports sociaux. En revanche, il existe un décalage structurel entre le fonctionnement réel de ces rapports et l'idéologie qu'ils incorporent. C'est là une observation relativement banale. En effet, il n'existe pas de relation mécanique entre la disparition des anciennes relations sociales, le lien au politique et l'idéologie qui les soutendent. Celle-ci persiste de façon effective et s'autonomise. Dégagée de la gangue sociale, de la structure « traditionnelle » et du système politique dont elle était l'émanation, elle réactive les rapports sociaux qui, dans un nouveau contexte politique, deviennent antagoniques, conflictuels en même temps qu'ils génèrent une autonomie relative du politique. Ce processus d'autonomisation idéologique induit de nouvelles stratégies de pouvoir (leadership local et régional) en suscitant des affrontements entre l'ancienne aristocratie et l'ancienne couche sociale des tributaires, c'est-à-dire internes à la catégorie juridique d'« hommes libres », selon la catégorisation endogène des sociétés touarègues. Les anciens esclaves et affranchis, eux, sont par conséquent exclus des enjeux de pouvoir.

- Dans ces sociétés (et celle des Kel Adagh n'y échappe pas), la contradiction principale qui peut, le cas échéant, devenir antagonique, se situe à l'intérieur de la catégorie des « hommes libres », entre l'aristocratie et les tributaires qui relèvent d'une certaine conscience politique. La nature du rapport social dominant est fondamentalement plus politique qu'économique. En revanche, la nature des relations sociales, politiques et économiques et « parentales » qui président aux rapports entretenus avec les esclaves, ne facilitent pas l'émergence de contradictions et de conscience sociale. Les fondements des obstacles à cette émergence résident dans les situations suivantes : La forme de l'esclavage est domestique (et donc individuelle) intégrant l'esclave dans la famille du maître (qui lui assure la survie). Dans l'environnement des espaces désertiques, les unités domestiques (les campements) sont très éloignés les uns des autres, ce qui évite d'instaurer des contacts réguliers ou éphémères et d'engager d'éventuelles solidarités.
- L'esclave n'a pas d'existence sociale : c'est un bien matériel assimilé à du bétail dans la composition de la dot lors des unions matrimoniales. Il participe des biens à hériter (*tekashit*) dont les modalités de transmissions sont définies par le Coran et les Rissalat ainsi qu'à ceux désignés comme biens

indivis inaliénables (« *akb idderan* : le lait vivant » qui circulent exclusivement en voie utérine). Enfant il appelle son maître « Papa » qui lui doit protection et qui lui assure sa survie quotidienne (alimentaire et vestimentaire). Il ne participe pas à la division sociale et sexuelle du travail et de ce fait il peut se livrer à des travaux socialement assurés par les femmes. À la différence de ses maîtres dans les sociétés sahariennes maures, touarègues et des sociétés sédentaires subsahariennes, son phénotype et son leucoderme sont noirs ce qui génère (chez les « hommes libres », notamment aristocrates et tributaires) souvent une représentation biologique du politique.

Dans les sociétés subsahariennes qui connaissent également l'esclavage, phénotype et leucoderme n'apparaissent pas comme des facteurs discriminatoires ce qui ne génère pas des représentations politiques ancrées dans le biologique. Pour toutes ces raisons et bien d'autres, l'esclave a totalement intériorisé sa condition qui élimine toute tentative d'émancipation. Cependant, l'islam codifie l'affranchissement et donc admet l'esclavage qu'il peut réguler. Une des rares possibilités de comportement socialisé et ritualisé symboliquement, dont il dispose culturellement, consiste à couper l'oreille d'une chamelle qui appartient au maître auprès duquel il souhaite se placer : cas extrêmement rare. Cette intériorisation se manifeste dans des situations bien différentes, au point où, lorsqu'un affranchi occupe une fonction sociale importante, il satisfera à une demande de son ancien maître, se considérant d'une manière ambivalente comme obligé et valorisé (voire flatté). À l'inverse, de rares cas expriment leur opposition (également symbolique) par le biais culturel en refusant de parler la Tamacheq, la langue des Touaregs. Pourtant, ceux et celles qui ont quitté leur milieu d'origine (campements ou villages) pour s'urbaniser, se sont quelquefois organisés en communautés au sein d'associations telles que Temedt au Mali et Temit au Niger, ou se sont affiliés au *Collectif des Ressortissants du Nord Mali* (créé en 1994) ou ont rallié les milices songoye Ganda Koye opposées aux rébellions touarègues et arabes des années 1990. Ce comportement politique témoigne qu'il n'y a pas d'équivalence structurelle entre communauté culturelle et système politique. En effet, cette catégorie sociale est de culture touarègue mais en opposition déclarée à l'exercice hégémonique du pouvoir par la seule aristocratie qui s'arroge le monopole de la culture, de l'accès au politique et de l'identité (assimilée à elle-même). Les appartenances sociales jouent un rôle important dans les prises de conscience politiques. On assiste ainsi sur le plan sociologique à une sorte de regroupement analogique entre l'émergence de communautés nouvelles (*imgbad* et *Bellah*) et les rapports sociaux antérieurs qui se métamorphosent en « communautés » autonomes.

La rupture des liens de dépendance et la disparition concrète du fonctionnement des rapports sociaux ont conduit à la formation de nouvelles « communautés » comme celles des *imgbad* (tributaires) et des *Bellah*. Celle des *Imgbad* émerge dans l'arène politique à la faveur de la démocratie électorale dessaisissant l'aristocratie de ses prérogatives « naturelles » et de ses pouvoirs locaux tout en affaiblissant l'autorité et l'influence de la chefferie. Les uns représentent le peuple légitimé par le bulletin de vote, les autres ne représentent qu'eux mêmes, « par le sang ». C'est là un bouleversement important. Dans le contexte de

la rébellion touarègue armée du MNLA, la communauté des *Imghad* kel Adagh est globalement restée loyaliste, y compris au sein de l'armée malienne, par conviction et par fidélité sans doute mais aussi par stratégie politique. En effet, une autre option n'aurait pu que les conduire à se repositionner dans une relation de dépendance à l'ancienne aristocratie « tribalisée » composant la direction de ce mouvement. Le maintien de la nouvelle souveraineté et « indépendance » de la communauté des *imghad* passe nécessairement par le loyalisme et la fidélité à l'égard du pouvoir central. Dans les deux cas de figure, celui-ci conditionne fortement l'attitude politique de cette communauté ainsi que celle de l'aristocratie. L'une est prise dans des relations d'alliance qui tendent (sauf cas particuliers extra-politiques) à se pérenniser et dont les pouvoirs s'exercent au sein de l'armée et dans les appareils d'Etat. L'autre, dans le contexte de 2012, celle de l'ancienne aristocratie, se situe pour une petite partie, d'une manière très flexible dans des rapports d'alliance conjoncturels et/ou de divorce violent avec le pouvoir étatique qui conduisent à la constitution de groupes armés pour imposer une indépendance rejetée par l'ensemble de la communauté internationale et par l'immense majorité des populations du septentrion malien. En définitive, alliance et opposition ne sont que deux moments contradictoires éphémères et flexibles du même processus d'autonomisation du politique extrait de sa gangue parentale et du carcan des systèmes politiques touaregs fondés sur la domination de l'aristocratie. Ces processus conduisent à une rupture radicale entre le biologique et le politique. Cette autonomisation renvoie le plus souvent à des problèmes de leaderships locaux et/ou régionaux qui ne peuvent faire l'économie d'une « tribalisation » du politique, voire d'une « clanisation » qui se manifeste actuellement entre Ifoghas et Imghad, deux « tribus » irréconciliables lorsque se pose le problème du leadership local visant à une hégémonie régionale, laquelle pourrait, le cas échéant, s'opposer à celle des Songoye, enchevêtrée dans des oppositions entre Maures-Arabs et Kel Tamacheq. Localement, on observe au sein de la tribu des Ifoghas, la dilution de leur ordre social touareg fortement hiérarchisé, où prévaut une endogamie statutaire fondée sur le sang. Elle se manifeste par des affrontements meurtriers à l'intérieur de la même communauté culturelle (les Kel Tamacheq) qui, globalement, concerne l'ancienne aristocratie Ifoghas et ses affidés regroupés dans l'ex indépendantiste CMA, opposée au Groupe d'autodéfense touareg Imghad et alliés (Gatia), loyaliste et englobé dans la Plateforme pour le « Mali, un et indivisible ». Ces affrontements qui correspondent à des ruptures de cessez-le-feu révèlent des processus de tribalisation du politique recouvrant des antagonismes entre ex-aristocrates et tributaires (*imghad*). L'enjeu de ces affrontements est Kidal, siège du governorat de l'Adagh n Ifoghas. Pourquoi Kidal et le massif de l'Adagh ? Depuis la signature des « Accords pour la paix et la réconciliation au Mali issus du processus d'Alger », la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) qui administre Kidal, refuse catégoriquement la présence des Forces armées maliennes (FAMAs), de l'administration et de ses symboles, à savoir le drapeau de la nation malienne, violemment exhibé devant les caméras, pour le brûler : seul l'étendard du MNLA flotte à tout vent. Le contrôle continu de ce mouvement indépendantiste sur Kidal, constitue en soi une rupture de l'ordre constitutionnel et représente une

violation flagrante de l'intégrité territoriale et des « Accords » dont ils sont signataires. Ces « Accords » stipulent que les « Parties », dans l'esprit de la feuille de route, réitèrent leur attachement aux principes de « l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'État du Mali, ainsi que de sa forme républicaine et son caractère laïc ». La situation qui prévaut à Kidal s'apparente, *de facto*, à l'existence d'une enclave indépendante qui bafoue avec arrogance la souveraineté de l'État. Il convient de souligner que la « médiation » sous l'égide de l'Algérie en tant que chef de file et garante politique des « Accords » ainsi que la communauté internationale (dont la France) et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations-Unies au Mali (MINUSMA) laissent faire. Ce comportement ouvre un grand portail à toutes les interprétations dont les plus courantes concernent la présence de ressources extractives prometteuses et, *de facto*, la mise en place d'un statut particulier relatif au nouveau « territoire des Ifoghas ». Ce « territoire » matérialiserait, selon le modèle analogique, la transformation de l'Adagh n Ifoghas (dénomination coloniale : « La montagne des Ifoghas ») en un « Territoire Ifoghas » lui accordant ainsi un statut, pour le moins, d'autonomie. Ce glissement politico-sémantique serait alors consubstantiel à l'entité politico-sociologique de la *Tefeghessa* (Chefferie des Ifoghas) signalée ci-dessus. Enfin, le partage des postes à Kidal entre la CMA au leadership Ifoghas-Idnane, et les Imghad du Gatia, reviendrait à reconnaître à ces derniers le même statut que celui de la chefferie. Les ressources extractives du septentrion, considérées comme prometteuses, seraient également sources d'enjeux :

- Taoudenni : Pétrole, gaz et eau.
- Uranium : dans la plaine du Tamesna, dans le même filon que celui d'Imuraren au Niger exploité par la multinationale Areva.
- Or : dans la région de Kidal. Des gites de calcaires sont également perçus comme prometteurs. La fluorite a été découverte dans l'Adagh n Ifoghas, singulièrement dans les alcalins tardifs de Kidal et dans les carbonalites d'In Imanal à l'ouest de Tessalit. Le sel gemme de Taoudenni qui s'étend sur une superficie de 160 km² recèlerait une réserve de 53 millions de tonnes de sel.

On mentionnera également le gisement de gypse. Dans le prolongement nigérien de ce septentrion malien, d'autres ressources naturelles minières existent. Au delà des ressources traditionnelles connues et exploitées (uranium, charbon, pétrole), le Niger recèle des gisements de métaux rares tels que le gallium, le dysprosium, le niobium et le zirconium. Ces métaux sont utilisés dans la fabrication des produits de haute technologie comme les smartphones, les tablettes, les satellites, etc. L'Histoire ne se répète pas, dit-on. Pourtant, elle intègre ponctuellement des phénomènes récurrents qui s'affirment dans des contextes dissemblables. Il en va ainsi de deux mouvements rebelles touaregs : l'un, l'Armée révolutionnaire de libération de l'Azawad (ARLA) dirigé par Abderhamane ag Dalla, El Hajji Gamou et Sidi Mohamed ag Ichraçh, dont l'objectif était (déjà) de mettre fin à l'hégémonie Ifoghas des années quatre vingt dix, et l'autre, le MPA. L'opposition antagonique MNLA/GATIA n'est pas nouvelle. Elle

s'était déjà manifestée en 1994 à travers l'Armée révolutionnaire de libération de l'Azawad (ARLA) en lutte contre le Mouvement populaire de l'Azawad (MPA). La virulence de l'opposition ARLA/MPA recouvrait des statuts politiques différents (Dominants/Dominés) qui ne peut être assimilée à une forme de « lutte de classes ». En effet, l'ARLA, soucieuse d'égalité, n'était pas porteuse d'un projet politique de transformations sociales visant à révolutionner les sociétés touarègues. Il s'agissait d'une inversion des rapports sociaux concrétisés par une lutte pour le pouvoir à exercer sur son symbole incarné par Kidal (associé à la chefferie Ifoghas) et non d'un renversement de ces rapports : pas plus !... Pour l'heure, si la nature du problème est proche, les contextes politiques et économiques nationaux, internationaux, et les enjeux qu'ils suscitent, sont largement différents. Par-delà la réalité et l'efficacité des antagonismes sociaux inhérents aux systèmes politiques touaregs qui opposent aristocratie guerrière et tributaires, l'objet, plus concret et plus trivial qui met en œuvre cet antagonisme latent, concerne le contrôle sur l'acheminement des drogues illicites (cannabis et cocaïne) ; à titre d'exemples fréquents, lorsque l'acheminement de ces drogues est assuré par des éléments du MNLA selon l'axe oriental Mali-Libye-Tchad-Égypte-Israël-Europe ou l'axe septentrional (Algérie-Libye), alors, des éléments du GATIA attaquent souvent ces convois, et inversement. Ainsi, ces drogues et les enjeux qu'ils provoquent, génèrent une exacerbation violente des rapports sociaux autrefois potentiellement antagoniques.

C'est dans ce contexte où s'enchevêtrent (selon les moments), activités criminelles, pratiques illicites de type mafieux, affrontements inter et intra communautaires entre groupes armés indépendantistes et loyalistes, attaques salafistes djihadistes, que chaque groupe se positionne par rapport à l'État, articulé à de futures négociations. - Ces transformations induisent l'apparition de nouveaux pouvoirs locaux et régionaux et de nouvelles figures du pouvoir constitutif d'un renouvellement élitaire. Chaque front autonome et aux intérêts divergents recouvre, dans ses grandes lignes, un lignage (une fraction pour utiliser un vocabulaire administratif), c'est-à-dire sur sa parenté élargie et sur ses affidés. Il en découle une idéologie lignagère fortement ancrée dans les actions et les représentations du politique : chaque lignage a sa propre histoire à laquelle les personnes qui le composent s'identifient et qui se distingue des autres lignages : l'histoire du peuplement touareg peut également en témoigner. Il s'en suit que toute tentative de création d'une «ethnie touarègue» est vouée à l'échec car les rapports de parenté (consanguinité et alliances matrimoniales) fonctionnent comme des rapports politiques autonomes. Par ailleurs, la grave erreur commise par les tenants d'un «État touareg» réside aussi dans l'amalgame qui est systématiquement fait entre une communauté culturelle (qui existe incontestablement) et une communauté politique ethniquement homogène. L'une ne recouvre pas l'autre : l'Histoire (y compris celle des rébellions armées) est là pour le rappeler.

À ces dynamiques segmentaires (union/scission ; fusion/fission), se surajoutent les représentations et pratiques factionnalistes. Pour l'heure, ces dynamiques sont encore à l'œuvre dans la CMA dont le leadership est assuré par le MNLA qui a tenté d'apparaître comme le mouvement centralisateur. Cette coordination a fonctionné dans un contexte d'affrontements guerriers car il y avait un ennemi commun fédérateur, à savoir, l'État et son armée. Mais (et ce mais est déterminant) lorsqu'il s'agit de négocier un retour à la paix, chacun retourne sur ses positions personnelles, cherchant à «tirer ses billes» afin d'entrevoir sa survie politique dans un contexte de compétition pour le leadership local. Dans cette configuration, l'exemple le plus probant est celui de la récente création d'une base militaire autonome composée des «fractions» des Daoussahak et Chama n ammas autrefois affiliés au MNLA et actuellement fondatrices du mouvement pour le salut de l'Azawad (MSA) rallié au Gatia. Ces dynamiques inhérentes au système politique touareg circonscrit pour l'analyse aux rebelles débouchent sur trois types de stratégies:

- Des ralliements individuels (sous forme d'allégeance) au Mali.
- Des adhésions aux Accords, en le paraphant du «bout des pieds».
- Un rejet réitéré par des leaders irrédentistes dont c'est le fonds de commerce (l'irrédentisme business...), et évoluant tant au Mali qu'à l'étranger (Mauritanie, France, Maroc) dans de bonnes conditions matérielles.

Quel serait leur avenir politique dans un contexte de paix paraphée? Pourquoi un irrédentisme sans issue même de secours? Les Accords résultent de négociations politiques visant à un compromis acceptable par toutes les parties. Ils sont porteurs d'un retour à la « paix civile » visant à réintroduire et à réinsérer les belligérants dans le jeu démocratique, à travers des élections locales et régionales par les assemblées régionales et les présidents élus au suffrage universel direct. Or, pour des raisons d'ordre démographique, ces leaders, probablement conscients de leur absence d'assises sociales et politiques civiles, ont sans doute compris qu'ils ne pouvaient pas accéder au pouvoir régional par la démocratie électorale, d'où leur fuite en avant. Il en résulte ainsi une recrudescence d'affrontements guerriers (Gatia/Mnla, Fama/Mnla) qui cherchent à établir des rapports de forces militaires qui pourraient conduire; cette fois-ci, à une « paix militaire » favorable aux revendications des séditieux ou à une reddition des rebelles qui effacerait définitivement la débâcle meurtrière du 21 mai 2014 à Kidal. Enfin, quid des groupes armés narco djihadistes pour qui, selon le Cheikh Moujahid Abdoullah Youssou Azzam, diplômé de l'Université Al Azhar du Caire, «Rien que le jihad et les armes. Pas de négociation, pas de conférences, pas de dialogue». Alors une paix inclusive avec qui ? Avec quoi ? Comment ? C'est une autre histoire !

L'Islam politique

Dans un contexte inédit, le politique est-il devenu islamisé ou est-ce la religion qui est devenue politique et les imams des « diplomates politiques »? Y aurait-il alors de nouvelles formes d'organisation du politique à l'intérieur des frontières nationales et donc formation de nouvelles territorialités qui conduiraient à des fissures, voire des ruptures de territoire national (ex. Mali et les Accords de Paix)? Y aurait-il apparition, voire développement, d'une spiritualité politique « djihadiste »? L'intervention de l'islam dans la vie politique malienne apparaît clairement à la faveur de trois événements majeurs, d'abord dans le domaine législatif, puis celui de la campagne présidentielle de 2013, et enfin, celui de l'attentat kamikaze de l'hôtel Radisson Blu (le 20 novembre 2015) à Bamako qui suscita une interprétation religieuse émise par le Président du Haut conseil islamique du Mali (HCIM) le wahhabite Mahmoud Dicko.

Le code de la famille : Le premier code de la famille élaboré en 1962 (deux ans après l'Indépendance) et réglémenté par la loi N°62-17-AN-RM du 03 février 1962 portant code du mariage et de la tutelle recelait des avancées progressistes qui sont restées en vigueur jusqu'en décembre 2011. Des lacunes ont été comblées par un nouveau code voté par l'Assemblée nationale au mois d'août 2009 qui contenait d'importantes avancées à propos :

- des droits de succession (de l'égalité entre fils et filles)
- des enfants naturels (à qui l'on accordait les mêmes droits que les enfants légitimes)
- du mariage : le mariage civil doit précéder la cérémonie religieuse
- de l'égalité femme-homme du point de vue de l'autorité familiale

Ce code voté à l'immense majorité des parlementaires, entraîna des soulèvements populaires qui obligea l'ex Président Amani Toumani Touré à le renvoyer en deuxième lecture. Le principe d'égalités des sexes y fut retiré, violant ainsi les obligations internationales du Mali. Cette loi fut jugée scélérate et satanique par l'ensemble des personnalités religieuses et par les plus influents prêcheurs. Finalement, la vision fondamentaliste de l'islam, discriminatoire et rétrograde (quelles qu'en soient les variantes), obligea l'ex Président à ratifier le 21 janvier 2012 le nouveau code expurgé de ses aspects progressistes.

Les élections présidentielles. L'intervention de Mahmoud Dicko dans le et la politique malienne s'est explicitement manifestée par le soutien final apporté au candidat Ibrahim Boubakar Kéïta (IBK) alors que quatre autres (Cheick, Choguel Kokala Maïga, Moussa Mara et Mountaga Tall) étaient sur les rangs. Le Président du Haut conseil islamique dispose d'une entité militante à travers le Mouvement citoyen des musulmans du Mali (Sabati 2012 : « Résistance » en Bambara) dont le guide est le très influent et charismatique hamaliste Chérif de Nioro qui à la demande de Mahmoud Dicko soutient la candidature d'IBK à la présidentielle de 2013. Ce Mouvement paraît être présent et actif dans les appareils d'État. Qu'en est-il au sein de l'armée? Y accoler le terme « citoyen » (consubstantiel à la notion de République) et « musulmans » dont le qualificatif est « islamique », pourrait augurer d'une

potentielle République islamique dont la nature serait différente de celle de Mauritanie. « Sabati 12 » n'a guère apprécié le limogage de l'ex Premier ministre Moussa Mara.

Les attentats contre l'hôtel Radisson Blu. À l'issue de cet attentat commis et revendiqué par *Al-Mourabitoune* (les Alimoravides) dirigé par Mokhtar ben Mokhtar affilié à Al Qaïda au Maghreb islamique (*Aqmi*), l'Imam Dicko déclare que l'homosexualité relève d'une délinquance morale de l'Occident qui veut imposer son modèle de société à toute l'humanité. Il affirme que le djihadisme tel qu'il est présenté par les médias est une création des Occidentaux, notamment de la France, visant, à terme, une recolonisation du Mali. L'influence politique de cet imam formé partiellement en Arabie Saoudite, s'exerce également dans le domaine juridique. En effet, à l'issue de déclarations prononcées à propos du djihadisme, le Procureur général de la République, le magistrat Daniel Tessougué, a été limogé par le pouvoir étatique de la République laïque du Mali, après avoir accusé l'imam de faire l'apologie du terrorisme. D'une manière générale, les imams maliens qui ont dénoncé le recours aux armes au nom du djihad, ont réussi à faire fi d'importantes réformes progressistes notamment à propos des projets de lois contre la peine de mort, du code de la personne et de la famille. Le recours aux sanctions divines en matière de santé constitue un autre facteur d'obscurantisme. C'est ainsi que le Chérif Ousmane Madani Haïdara considère que les pandémies telles que le SIDA et Ebola relèvent de fléaux envoyés par dieu pour punir les hommes de leurs comportements dévoyés, rejoignant habillement, mais dans un autre domaine, les propos de l'Imam Dicko sur l'homosexualité. Pour bien des prêcheurs (et singulièrement Amadou Koufa du Macina), c'est à l'issue du code de la famille que le basculement dans la radicalisation salafiste djihadiste s'est concrétisé.

L'islam dans tous ses états : le salafisme djihadiste

L'islam sunnite du nord du Mali, de rite malékite, est dominant et tolérant. L'introduction du salafisme djihadiste (actuellement en œuvre dans l'espace saharo-sahélien) est une branche minoritaire qui récuse l'islam sunnite « classique » grâce à l'appui du wahhabisme saoudien qui ne conduit pas nécessairement (mais y contribue) à cette forme de salafisme mais dont les attentats kamikazes relèvent du *terrorisme djihadiste* qui inculque une *idéologie de combat* noyée dans un *islam fanatisé*. Les attentats kamikazes deviennent consubstantiels du martyr, ce qui devient une régénérescence de la pensée politique djihadiste et génère des modèles de salut à imiter. Ces événements violents perpétrés par des auteurs embrigadés, illustrent une radicalisation définie comme un engagement extrémiste fanatisé (porté vers l'action), qui est liée à la déculturation et à l'absence de transmission des valeurs, des us et coutumes musulmans traditionnels et donc réceptive à la propagande djihadiste. Celle-ci développe une culture nihiliste et individualiste « régentée » par une communautarisation sectaire de l'individu. Le djihadiste nouvellement converti ou non, ne se pense plus comme un individu « institutionnel » passif mais comme un sujet radical qui est dans l'immédiateté et dans la récompense (le paradis). Cette clarification terminologique met en relief des « islams » actuellement en œuvre dans l'espace défini antérieurement.

Elle permet également de mieux cerner le terreau du recrutement djihadiste contextualisé dans ses spécificités politiques nationales, et donc, d'agir potentiellement sur les conditions des recrutements possibles et sur les financements de ces groupes armés dont les dynamiques politiques et militaires relèvent du narco djihadisme. Dès le début des années deux mille, le septentrion est confronté à un islam intégriste incarné par la *Djam'at al-tabligh* (Association pour la prédication ou *Dini da'wat*). Certains la considèrent comme une confrérie humanitaire et pacifique et d'autres comme une secte terroriste. Les messages délivrés prônent le retour de l'islam « orthodoxe » qui préfigure l'application stricte de la charia des années 2012-2013. Accueillie avec bienveillance par la chefferie Ifoghas, à Kidal, elle formera les leaders d'Ansar Eddin al Salafiya et du Front de Libération du Macina (FLM) animé par le peul Amadou Koufa. Cette période préfigure la sanctuarisation d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) dans le septentrion malien.

Les groupes narco-djihadistes. Les interventions djihadistes extérieures se déclinent à trois niveaux flexibles et interactifs. Tout comme la *D'awat et Aqmi* (Al-Qaïda au Maghreb islamique), elles se manifestent aux mêmes moments (2004-2005), l'une intégrant des néophytes autochtones expérimentés dans les rébellions armées touarègues, l'autre dirigée par des cadres algériens et composée de combattants aguerris en Afghanistan contre les troupes soviétiques. Créé en 2007 du vivant de l'ex agent de la CIA (Oussama ben Laden), cette entité djihadiste est la reconstitution du démantèlement du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) par l'Armée nationale populaire (ANP) algérienne pendant la guerre civile dans ce pays. *Aqmi*, considérée comme la « maison mère », opère au niveau international et dans les négociations pour la libération des otages. Deux scissions se réalisent en son sein. L'une, en 2011, se crée le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) composé de subsahariens. Le « noyau dur » est structuré par des Arabes maliens et des Peuls actifs dans le trafic de la cocaïne. Influent dans la région de Gao, il a bénéficié du support théologique de la wahhabiya saoudienne. Celle-ci est présente depuis plusieurs décennies dans certains villages et îles environnantes où la chariya est appliquée. L'autre, en 2012, c'est la dissidence des « Signataires du sang ». Ces deux mouvements fusionneront en août 2013 pour former *Al-Mourabitoun* (les Almoravides) qui deviendra officiellement, en juillet 2015 Al-Qaïda en Afrique de l'Ouest. Le MUJAO s'illustre au niveau régional, ce qui correspond à l'espace de la Communauté économique des États d'Afrique de l'ouest (CEDEAO). Quant à *Ansar Eddin Al-Salafiya* créé en 2011 par Iyad ag Ghali (Touareg Ifoghas-Ireyaken et leader du Mouvement populaire de l'Azawad, branche de la rébellion des années quatre-vingt dix), il exerce son emprise sur la région de Tombouctou et de Kidal, puis sa suprématie au niveau local saharo-sahélien. Depuis 2016, cette emprise s'élargira sur l'ensemble du territoire malien, voire à l'étranger.

Le FLM (Front de libération du Macina) est circonscrit au Mali central (le Macina). Ces deux derniers groupes recèlent un caractère ethnique : Touaregs et Arabes pour le premier et à dominante peule pour le second. Depuis quelques mois, on assiste à une extension des ramifications djihadistes (voire leur implantation) dans le centre du pays. Elles sont à relier à trois situations fondamentales qui se

combinent : Les conditions laborieuses d'élaboration des Accords de paix (paraphés le 20 mai et signés le 15 juin 2015) issus du processus d'Alger et celles, houleuses, relativement à leur application. Ces Accords de paix n'ont pas obtenu une adhésion populaire. Ils ont fait l'objet de larges critiques émanant des partis politiques de l'opposition et d'éléments de la société civile. Ils n'ont concerné que le septentrion malien soumis aux forces armées des groupes narco djihadistes et aux rébellions indépendantistes à dominante touarègue. L'influence organisationnelle, « théologique » et l'essaimage du groupe salafiste djihadiste Ansar Eddine Al-Salafiya. L'absence de l'autorité et de souveraineté institutionnelles de l'État, trop souvent réduit à une présence militaire isolée dont les organes et instances dirigeantes connaissent une importante crise. Celle-ci laisse des portes ouvertes aux abus de pouvoirs, voire à des exactions qui demeurent impunies. Les caractéristiques concrètes de ce contexte global se rapprochent sensiblement de celles qui prévalent dans le septentrion considéré comme zone de non-droit. Elles concernent une multiplicité d'activités animées par des acteurs locaux (régionaux) aux objectifs différents.

Ces activités ressortissent le plus souvent à des *règlements de compte*.. Quelques exemples significatifs : mai 2012, à Sari (cercle de Koro, région de Mopti), un litige foncier a dégénéré en un massacre de 16 Peuls nomades par des agriculteurs sédentaires Dogons ; massacre demeuré impuni. Avril 2014, à Doungoura (cercle de Ténenkou, région de Mopti), une vingtaine de Peuls tués et jetés au fond d'un puits. Macabre événement qui a suscité la création d'un « Collectif justice pour les victimes de Doungoura », tuerie impunie. Accusation formulée à l'encontre du MNLA. Août 2016 : vols de bétail à Dioura (cercle de Ténenkou, région de Mopti). Affrontements entre Peuls pasteurs nomades et agriculteurs sédentaires. C'est dans ce contexte général que les situations religieuses et politico-militaires de la région de Mopti (le « Mali central ») qu'émergent activement des groupes peuls aux objectifs différents. *Du banditisme armé* (attaques de foires, de marchés et de forains) assorti quelquefois de brigandage massif et de vendettas locales. *De la circulation d'armes* couplée le plus souvent au contrôle sur l'acheminement des drogues illicites (cannabis et cocaïne). *Des actions salafistes* du FLM. La réalisation de ces activités criminelles se fait en l'absence remarquée des autorités étatiques. Cette absence génère auprès des populations locales un discrédit de l'État, des sentiments d'impunité, d'injustice et de victimisation porteurs de création de milices d'auto-défense à caractère ethnique et donc d'affrontements intercommunautaires.

Ces contextes sont simultanément révélateurs, selon les cas, d'une ethnicisation du politique qui prend la forme d'une tribalisation de celui-ci. Ils révèlent une crise structurelle du politique, de l'autorité de l'État, qui s'exerce également à l'encontre des autorités locales (chefferies et notables). Ils témoignent d'une « communautarisation » des formes d'expression politique. À ce titre, citons le *Tabilal Pulaaku* association créée au début de l'année 1990. Elle a organisé un congrès annuel mondial du *Pulaaku* (identité peule) au mois d'octobre 2016 qui fut présenté comme une initiative culturelle et scientifique. À l'opposé, se dresse en 1992, l'association *Ginna Dogon* aux objectifs identiques. Les principaux acteurs

connus du Mali central qui interviennent dans ces contextes globaux sont le Mouvement pour la Défense de la Patrie (MDP), l'Alliance Nationale pour la Sauvegarde de l'Identité Peule et la Restauration de la Justice (ANSIPRJ), le FLM enfin. Le *Mouvement pour la Défense de la Patrie (MDP)*. Formé très récemment (le 25 juin 2016), c'est un mouvement politique et militaire trans-ethnique qui se répartit en deux zones. L'une (le *bourgon*) concerne la zone inondée dirigée par le chef militaire Hama Founé Diallo. L'autre, la zone exondée (le *Séno, Haïra*), était animée par Oumar Diallo. Le MDP occupe tout le nord du Macina couvert administrativement par le cercle de Niafunké. Il regrouperait environ 200 combattants. Fils de berger peul, au parcours sinueux, Hama Founé Diallo crée dès 1994 une milice pour lutter contre les rebelles touaregs (Rébellion armée : 1990-1995). Il participe à la guerre au Libéria en rejoignant les rangs du Revolutionary United Front (RUF : 1991-2002) classé par les Etats-Unis comme organisation terroriste et responsable de la guerre civile en Sierra Léone. Puis, il effectue un curieux et bref passage au sein de la rébellion indépendantiste du Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA) à dominante touarègue, tout comme Oumar Aldjana, leader de l'ANSIPRJ. À cet égard et à titre d'hypothèse, le MNLA aurait pu servir, (à son insu) de creuset à la formation militaire et à l'apprentissage du fonctionnement de futures milices peules susceptibles de combattre, le moment venu, les rebelles touaregs. Il est significatif que ces deux leaders peuls aient séjourné dans les rangs du MNLA. Quoiqu'il en soit, Hama Founé Diallo crée ce mouvement qui est cantonné à Fassala, en Mauritanie, sur la frontière avec le Mali. Il est à dominante peule mais on y compte également des Bozos, des Songoyes et des Bambaras. L'objectif déclaré du MDP vise à protéger l'ensemble des populations de la région de Mopti et à se défendre contre les exactions commises par les FAMAs (Forces Armées Maliennes) et les Touaregs du Gatia et leurs affidés (milice d'auto-défense touarègue Imghad), composante majeure de la Plateforme, signataires des Accords de paix. Le MDP se réclame d'un Mali « un et indivisible » tout en s'apparentant en quelque sorte à une milice d'auto-défense peule. Il aurait récemment rendu les armes et rallié Maître Harouna Touré, porte-parole de la Plateforme. L'*Alliance pour la Sauvegarde de l'Identité Peule et la Restauration de la Justice*. Créée le 18 juin 2016, cette milice d'auto-défense peule dont le leader est Oumar Aljannah, est loin de représenter l'ensemble de sa communauté. Il accuse, lui aussi, l'armée malienne et la milice d'auto-défense Gatia de se livrer à des exactions et à des répressions physiques féroces sur des éléments de sa communauté, en entretenant un amalgame entre Peuls et djihadistes. Cet amalgame s'appuie sur le fait que le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) recèle un nombre certain de Peuls.

De père targui (tribu des Dawsahak localisée dans l'espace pastoral de Ménaka) et de mère peule, Oumar Aldjana était instituteur avant de rejoindre d'une manière éphémère le MNLA. Il aurait trouvé refuge à M'Béra (Mauritanie). Il préside aux destinées de l'association peule *Kawral Pulaaku* (Union des Peuls). Il serait proche d'une autre association intitulée « Vérité, Justice, Liberté » (VJL). Il s'agit d'un groupe localisé qui se réclame ni du salafisme djihadiste ni d'une indépendance quelconque. Il s'est

organisé afin de pallier à l'absence de l'État ainsi qu'à l'incapacité de ce dernier d'assurer la sécurité des Peuls et de leurs biens. À la différence du précédent, il aurait le soutien financier et politique de personnalités, d'intellectuels et de hauts cadres peuls. Dans des contextes de graves crises politiques et économiques, les tendances immédiates consistent à des replis identitaires qui renforcent les cohésions socio-ethniques qui se matérialisent aux niveaux lignagers et/ou clanique, c'est selon. Le regroupement autour de cette notion idéologique qu'est l'identité fonctionne très bien politiquement parce que, justement, elle est idéologique (et donc facilement manipulable) : elle flatte le plus profond de son être et incorpore de fortes capacités de mobilisation. Dans un environnement social sans perspective politique, dans un marasme économique (pauvreté et chômage de masse), dans un État déliquéscent, il en faudrait peu pour qu'un certain nombre de Peuls soutenant ces deux mouvements basculent dans le djihadisme du très actif Front de Libération du Macina qui sera identifié comme porteur de justice et d'ordre social, à l'instar de ce qui s'est passé avec le MUJAO à Gao en 2011-2012 et au-delà.

Le Front de Libération du Macina. Au Mali central, l'extension des groupes se réclamant d'Al-Qaïda date de 2015. Ils s'inscrivent dans une recrudescence des attaques dans le centre du pays, à un élargissement aux frontières du pays et à une exportation dans les pays voisins (Côte d'Ivoire, Algérie, Burkina Faso) alors que la Mauritanie semble échapper à ces phénomènes. Le FLM incarne solidement cette extension. Créé en janvier 2015, ce Front est dirigé par Hamadoun Kouffa (ou Amadou Koufa) alias, de son vrai nom Amadou Diallo, dont le « nom de guerre » est celui de son village natal (Koufa) situé dans le cercle de Niafouké (région de Mopti). On soulignera que ces « noms de guerre » chez les djihadistes de tous bords, se réfèrent le plus souvent, soit à un pays, soit à une localité, selon les niveaux d'identification et de leur position dans les instances organisationnelles. Sa biographie la plus diffusée le présente comme un prêcheur radicalisé et affilié à la secte pakistanaise *D'aawa*. Dans un de ses prêches enregistrés approximativement avant 2012, Amadou Koufa, rend un vibrant hommage aux militants de la *D'aawa* qui, à la différence des autres usages et coutumes musulmanes, se prennent entièrement en charge : ils refusent la traditionnelle hospitalité musulmane. Se référant à l'islam du vivant du prophète Mohamed, il invite rigoureusement son auditoire à venir rejoindre ce groupe à des fins de vérifications de ses propos et de ses actions fin de joindre la parole à l'action pour soi même et pour dieu (pas pour la *D'aawa* qui n'est que le chemin qui conduit à dieu) et qui ouvrira à ses fidèles les portes du paradis. On notera que cette secte a souvent entraîné ses adeptes dans les sillons du salafisme djihadiste : ce fut le cas d'Amadou Koufa qui appela au salafisme armé après l'opération militaire française « Serval ». Proche d'Iyad ag Ghali (lui-même affilié à cette secte qu'il a introduite à Kidal) et autoproclamé émir d'Ansar Eddin al-Salafiya (« Défenseur de la foi salafiste ») et à l'instar de son mentor, il a effectué des voyages au Pakistan à des fins de formation, et en Mauritanie pour y établir des contacts et y nouer des soutiens. Il rejoint la secte d'Ansar Eddin en 2012. Il participe, en 2013, à l'attaque de Konna (région de Mopti) où il aurait été tué (selon certaines informations impossibles à vérifier) lors de l'opération Serval. Finalement, c'est en 2015 qu'il crée le FLM. Ce Front, ainsi que le

personnage qui le dirige, sont enrobés de flous, d'annonces et de propos qui appellent à des remarques et à la prudence. Insaisissable, invisible, considéré par certains comme tué à Konna, difficultés à se procurer ses enregistrements pour des raisons de tabous et de répressions par les autorités maliennes sur les détenteurs ou diffuseurs de ces enregistrements, sont autant d'indicateurs qui contribuent à forger un mythe autour de ce personnage. La construction d'un mythe n'est pas neutre, loin s'en faut. En effet, le mythe recèle une efficacité idéologique extrême et constitue une force d'attraction agissante. Alors, qu'importe si Amadou Koufa soit en vie ou non. L'important, le fondamental, réside dans le fait que son nom (sublimé) draine des partisans radicalisés et fanatisés d'autant que le mythe forge, socialement, une légende accaparée et entretenue par des croyances divines et surnaturelles qui caractérisent l'imaginaire de populations friandes de phénomènes qui échappent à l'entendement et à la rationalité cartésienne. Alors, mythique, légendaire ou réel, ce qui importe concerne ses prêches mobilisateurs et l'engouement qu'ils suscitent. Quoiqu'il en soit, ce « Front » appelle des remarques.

Approche sémantique Deux appellations tendent à caractériser ce groupe djihadiste. L'une, la plus fréquente, se réfère à la notion de « Front ». L'autre, beaucoup plus discrète, ressortit à la notion de « Force ». La première implique l'existence de plusieurs tendances réunies au sein d'une même entité. Y accoler le terme « libération » lui confère un signifiant essentiellement politique. Celui-ci, par analogie immédiate, fait resurgir l'empire peul du Macina, appelé « Dina » (foi en l'islam) fondé au XIX^e siècle par le marabout peul Sheikou Amadou du clan Barry. Les grandes lignes de l'organisation politique sont structurées par cinq régions dirigées par des gouverneurs militaires, chapeautés par un conseil religieux. L'empire est régi par la chariya malékite. Or, le FLM ne revendique pas le retour à l'empire théocratique peul du Macina (ce qui relèverait d'un objectif politique séparatiste ou indépendantiste), mais celui des djihadistes visant à imposer la chariya salafiste en s'attaquant à la mouvance musulmane sunnite malékite considérée comme impie. Pour ce faire, Amadou Koufa, à l'instar de ce qui s'est passé à Tombouctou, s'est attaqué aux symboles malékites en procédant à la dégradation de plusieurs mausolées, notamment celui de Sheikou Amadou dont la charge symbolique est évidente. S'il s'agit d'une « force », cette notion ne fait que traduire une entité plus homogène, ce qui ne change pas grand chose aux pratiques et à l'idéologie véhiculée et exercées par Amadou Koufa.

Approche salafiste. Bien plus proche de la réalité est celle qui consiste à définir ce présumé « Front de Libération du Macina » (probablement issu de catégories journalistiques) en tant que phalange (Katiba) d'Ansar Eddin al-Salafiya à laquelle s'adjoint celle nommée Katiba Khalid Ibn Walid, plus connue sous le nom de « Ansar Eddin sud ». Ainsi, la katiba « mère » Ansar Eddin se ramifie à travers deux katibas l'une (la plus importante) celle du Macina (Mali central) et l'autre, celle qui a en charge le sud (Mali méridional) qui aurait été démantelée en septembre 2015. Il y a là manifestement une stratégie de conquête salafiste djihadiste visant également à des conquêtes territoriales avec pour objectif ultime l'instauration d'un khalifat, le tout profitant directement à Iyad et indirectement à Aqmi (Al Qaïda au Maghreb islamique). L'apparition de ces nouvelles katibas révèle une réorganisation du salafisme djihadiste

malien qui tend à s'appuyer sur des communautés ethniques locales, appréhendées dans un premier temps comme des moyens appropriés à la formation de « territoires émirats » visant, dans un second temps à l'instauration d'un khalifat. Elles participent de nouvelles zones d'influence à caractère ethnico-territorial ancrée dans l'idéologie salafiste et renforce sensiblement les katibas « historiques ». À l'instar de la porosité des frontières nationales, ces groupes offrent des interstices de porosité qui permettent de passer, selon les circonstances, d'un groupe à un autre. Trois termes cernent le comportement et les dynamiques de ces groupes : Grande mobilité-agilité dans leurs déplacements. Flexibilité dans leur composition. Porosité relative mais acceptée entre ces groupes.

Le morcellement de l'arène politique djihadiste et son essaimage territorial qui lui correspond (Katibas du septentrion, du Macina, Ansar Eddin sud, sur lesquels se greffent des cellules dormantes), est plus un facteur de danger, de menace et de force qu'un révélateur d'affaiblissement. De petits groupes, mobiles dans leurs déplacements, flexibles dans leur composition, procèdent à des harcèlements et des attentats kamikazes qui leur permettent de se ramifier sur des espaces et territoires administratifs déstabilisés. Par ailleurs, il semble qu'ils interviennent quand ils le veulent et où ils le veulent à la recherche d'événements spectaculaires à des fins de communication. Alors, que faire et comment faire lorsque le dogme salafiste djihadiste édicté par le Cheikh Abdoullah Azzam, diplômé de l'Université égyptienne d'Al-Azzar en 1973 et décédé en 1989, est « le jihad et le fusil. Pas de négociation, pas de conférence, pas de dialogue » ?

La profusion de milices d'autodéfense à caractère ethnique et/ou tribal (Bambara, Peuls, Songoye, Touaregs, Maures, Arabes) intervient dans un contexte où l'armée nationale et républicaine n'est plus en mesure d'assurer ses fonctions de garante de la sécurité et de l'ordre social. Ces milices compensent l'affaiblissement, la désorganisation et souvent l'absence de conviction (ou de conscience militaire). Par-delà la nature clanique, lignagère, tribale, ou ethniques de ces milices, celles-ci assurent un contrôle et des pouvoirs sur de nouveaux territoires qui témoignent d'une déliquescence de l'État pour lequel le recours à la notion politique de « territoire national » ne recèle plus de validité opératoire. Sur le plan national, on assiste ainsi à une ethno-territorialisation alors qu'au niveau régional, les nouveaux territoires deviennent des « territoires lignagers » (pour les Touaregs, les Maures et les Arabes) et « claniques » (pour les Peuls, les Bambaras, les Songoyes) selon les systèmes politiques des sociétés considérées. Pour ce dernier cas, il convient de souligner un recouvrement entre systèmes politiques et découpage de l'espace conditionné par d'importants enjeux à propos des ressources naturelles qui structurent des fonciers particuliers, lesquels reposent sur des activités économiques différentes, sources de violents conflits entre pasteurs nomades et agriculteurs sédentaires. Ces transformations structurelles qui interviennent dans un court laps de temps, génèrent l'émergence de nouveaux pouvoirs locaux fondés sur les armes et de nouvelles figures du pouvoir dont l'influence dépasse largement celle des chefferies et des élus locaux qui, pour ces derniers, brillent par leur absence. Ainsi, aux processus d'éclatement du territoire national, correspond l'émergence de nouvelles territorialités dirigées par de

nouvelles figures auto-proclamées (quelquefois, au parcours douteux) qui sont constitutives de processus élitaires en formation visant à une insertion dans la composition des appareils d'État, procédant ainsi à des formes de renouvellement bien partiel de la classe politique. En effet, les leaders de ces groupes armés (à l'exclusion des salafistes djihadistes) cherchent à se positionner pour intégrer le processus de Démobilisation-Désarmement-Réinsertion (DDR) prévu par les Accords de paix du 20 juin 2015, permettant aux combattants ex-rebelles d'incorporer les forces armées maliennes ou la fonction publique. Ce processus fait l'objet de notoires surenchères et autres supercheries. À la lecture des données (pour la plupart d'entre elles, de seconde main) relatives aux situations religieuses et politico-militaires, à l'hostilité grandissante qui frôle la haine des Peuls victimes d'exactions fréquentes perpétrées par des militaires assimilés aux Bambaras, on s'interrogera sur l'éventualité d'un soubassement larvé de rébellions peules qui pourraient être en gestation.

Dans une approche comparative ponctuelle, on retrouve ici les mêmes griefs que ceux exprimés avec force par les combattants des rébellions à dominante touarègue depuis l'indépendance. Ces griefs, demeurés impunis, ont provoqué des sentiments de victimisation vécue comme une hostilité anti peul et/ou anti touareg. Ce vécu victimaire devient dans des situations de graves crises à répétition et non résolues, une idéologie particulièrement agissante et à caractère propagandiste. Dans cet inquiétant contexte, on ne peut faire l'économie d'une opposition (pour l'heure, verbale et insidieuse) grandissante entre Bambaras et Songoyes qui incorpore, de facto, l'opposition nord-sud qui pourrait devenir antagonique. Si tel pourrait en être le cas, alors le Mali central (et ses turbulences structurelles) pourraient se ramifier insidieusement dans le Mali méridional.

Religions, communautés et identités

Dans un contexte de crise systémique du modèle économique dominant et mondialisé, n'assiste-t-on pas à des formes d'internationalisation du djihadisme ? À cette question viennent s'en greffer deux autres. Les attentats kamikazes, prises d'otages, narco-traffic etc. ne révèlent-elles pas un « islam business prédateur » qui ouvre des portes aux délinquants ainsi qu'à des formes de mercenariat ? Ces pratiques sont corroborées par un goût prononcé pour le spectacle prenant place ainsi sur un marché de la communication (autre élément de l'islam business), spectacle mortifère, morbide mais gratuit ? Face à ces monstrueuses dérives stratégiques, quels sont les processus sociaux qui permettent de maintenir, voire consolider, du lien identitaire ? Globalement, en Afrique de l'Ouest, c'est le repli communautariste, consubstantiel à l'ethnisme et à l'ethnicisme. La communauté et l'état d'esprit qui la structurent crée ce lien social perçu comme rempart contre les extrémismes violents. Elle crée de l'humain, de l'humanitaire, de la cohésion et devient ainsi un *réfèrent* qui rassure. De surcroît, le communautarisme incorpore des valeurs mutualisées, partagées, et induit des phénomènes d'identification. Enfin, toute religion inclut une dimension communautaire qui se construit en quelque sorte sur la notion de « communion » dont la validité opératoire n'est plus à démontrer. Alors,

existerait-il un « communautarisme positif » qui politiserait les identités et qui serait simultanément, soucieux et respectueux des valeurs républicaines ? L'identité, aisément manipulable, à laquelle on y agrège ethnique, nationale, française, malienne, républicaine, etc., révèle, en Afrique de l'Ouest, un repli identitaire porteur d'une conception ethnique de la nation, en opposition aux concepts de nation associée à celle de république.

Laïcité, citoyenneté et république

La laïcité n'est pas une opinion. Elle est consubstantielle des libertés de conscience et de culte. Elle concrétise une séparation entre État et religion et stipule une neutralité de l'État et de ceux qui exercent une mission de service public. Elle génère une égalité de tous les citoyens devant la loi. Est-ce là les fondamentaux de la laïcité ou une conception française qui renvoie aux conditions historiques de la formation de la République car c'est elle qui est laïque ? Quoi qu'il en soit, se pose alors la question de la laïcité dans l'islam et dans les différents courants de pensée et mouvements théologiques. L'idée de laïcité suppose la réunion de trois conditions : l'existence de l'État au sens du droit, l'existence d'une force religieuse, une confusion initiale des deux types de gestion relativement aux deux conditions précédentes afin de justifier le bien-fondé de la séparation. Alors, quid de la « Cité-État islamique » du début de l'islam ? Quel en était son fonctionnement ? Quel traçage de la ligne de séparation entre État et islam ? La laïcité postule une autonomie totale du politique extrait de ses gangues parentales (qui dominant très souvent dans les sociétés lignagères, claniques ou tribales) et donc une autonomie de l'individu dégagé de ses relations de parenté (consanguinité et alliances matrimoniales). Elle oblige à créer les conditions de son application dans des structures appropriées et une représentation du politique. Cette autonomie du sujet laïque est-elle en relation directe avec l'émergence d'une position de « citoyen » organisé collectivement au sein d'une République ? Poser ainsi la question revient à préciser la notion de laïcité dans l'islam et les conditions d'autonomisation du sujet dégagé des contraintes parentales et communautaires (la communauté des croyants : l'oumma). Quid de la « communauté de destin » ? Quel est le mythe fondateur de la République au Mali ou dans d'autres États voisins ? Quel pacte républicain au Mali ou ailleurs ? Est-ce la citoyenneté qui fabrique de la République ou inversement : est-ce la conception républicaine de la politique qui génère de la citoyenneté ? Les deux ne sont-ils pas organiquement liés, voire indissociables ? Alors, quid d'une République islamique ? Que recouvre-t-elle ? Serait-ce une alternative à une république laïque, qui recèlerait des capacités d'adaptation aux contraintes des sociétés musulmanes et aux valeurs qu'elles diffusent ? Pour l'heure, on observera que la République porteuse d'égalité des droits, d'égalité d'accès aux ressources et aux services, d'égalité de considération a sensiblement reculé au profit de l'identité, du communautarisme et que l'émergence d'une « communauté des citoyens » devient une utopie qui reste à réaliser. C'est aussi dans ces circonstances que la propagande djihadiste peut avoir des échos politiques mobilisateurs dans

ses discours anti-coloniaux, notamment à propos de la démocratie dénoncée comme source de tous les maux et imposée par les forces occidentales de domination.

Les interventions extérieures

Sur le plan militaire

Les engagements français. Face aux menaces djihadistes susceptibles d'occuper Konna et Diabali en janvier 2013, l'intervention de l'opération militaire française « Serval », (qui a mobilisé jusqu'à 4500 hommes) stoppa l'avancée de ces groupes qui, par la suite, se recomposèrent en Libye. Cette opération légalisée par la demande du Président intérimaire (le Professeur Dioncounda Traoré) et légitimée par la décision 2085 du Conseil de sécurité de l'ONU, fut d'abord perçue comme une « armée de libération ». Puis, l'opinion malienne se renversa, accusant la politique française de connivence avec la rébellion du MNLA. En effet, ce mouvement, après une Convention éphémère avec les forces djihadistes d'Ansar Eddin (Mai 2012), fut bouté hors de Gao par le MUJAO, soutenu par une population hostile aux rebelles touaregs accusés de graves exactions. Militairement vaincu, ce mouvement dû se replier dans l'extrême nord-est malien avant de réoccuper Kidal avec le soutien des militaires français qui investirent Tombouctou, Gao, mais pas Kidal, ainsi concédé au MNLA. À « Serval » succèdera « Barkhane », zone tampon entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne. Fondée sur le principe du partenariat, lancée le 1er août 2014, elle est marquée par le déplacement du centre de décisions de Gao à N'Djaména qui sont les deux points d'appui permanents mais flexibles selon des circonstances menaçantes.

Les engagements militaires français au sein du Commandement des opérations spéciales (COS) au Mali (2010), au Niger (2011) associé à l'opération « Barkhane » (base de Madama dans le Ténéré nigérien), en Mauritanie, (2008), au Tchad (2007-2008) et en Libye (2011), conjoints à ceux des militaires du Commandement américain pour le continent africain (AFRICOM : US Africa Command), l'influence de l'Armée nationale populaire algérienne dans le politique, la participation d'une force internationale (la MINUSMA) ainsi que l'opération française « Serval » au Mali, soulignent l'importance prise par la dimension militaire. Au vu de la prolifération des actions djihadistes, au Niger, une troisième base militaire verra le jour à l'issue du voyage de la Chancelière allemande Angela Merkel le 10 octobre 2016. Cette base est censée permettre à la première puissance européenne de lutter activement contre les groupes armés narco djihadistes, en assurant, entre autre en appui aux missions de la Minusma onusienne, une liaison aérienne entre Niamey et le Mali. Dans ce pays déjà fortement militarisé, le Président de la République fédérale d'Allemagne (Joachim Gauck) a fait la promesse d'envoyer un contingent de 650 nouveaux soldats qui viendront étoffer celui déjà fort de 281 membres : 931 soldats... Enfin, sur la demande du Groupe des patriotes du Mali présidé par Fodé Sidibé, une des composantes de la société civile, la Fédération de Russie a répondu à la pétition qui sollicitait l'intervention russe en dépêchant le vice ministre des Affaires étrangères (Mikhaïl Bogdanov) dans le cadre du renforcement de la coopération bilatérale aussi bien qu'en matière de

défense que d'économie.

Une organisation sous régionale. Le Comité d'état-major opérationnel conjoint (CEMOC : Algérie, Mauritanie, Mali, Niger), basé à Tamanrasset, est une structure peu connue, créée en avril 2010. Elle apparaît comme une coquille vide aux effectifs relevant du secret militaire. D'aucuns la présente comme susceptible de maintenir l'hégémonie algérienne dans la sous-région et de s'opposer à l'influence française. Face à ce constat, le « G5 Sahel » composé de cinq pays (Mauritanie, Mali, Niger, Tchad, Burkina Faso), établi en février 2014, constitue un nouveau cadre institutionnel destiné à coordonner les politiques de développement et de sécurité de ses membres. Il apparaît comme le pendant politique, économique et militaire de l'opération Barkhane.

La présence européenne. La Mission de formation de l'Union européenne au Mali (EUTM Mali : 500 formateurs) ne doit pas participer à des opérations de combat. Instituée en 2013, elle a pour entre autres objectifs, la formation de l'armée malienne en délitement.

L'intervention onusienne. C'est en avril 2013 (résolution 2100 du Conseil de sécurité de l'ONU) que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation (MINUSMA : 11 200 soldats) eut un mandat centré notamment sur la sécurité, la protection des civils, l'appui au dialogue politique, etc. Ses attitudes ambiguës au profit des rébellions à dominante touarègue, l'ont rendu impopulaire et décriée par une partie importante des populations maliennes. La diversité de ces interventions intercontinentales révèle des processus de militarisation mondialisée et durable de l'espace saharo-sahélien légitimée par la lutte contre le terrorisme des salafistes djihadistes, dans un contexte de crise systémique du libéralisme mondialisée, porteur d'un nouvel ordre mondial en cours de réalisation.

D'éventuelles sorties de crise : des accords de paix

L'accord de Ouagadougou

Signé le 19 juin 2013, cet Accord se décompose en deux temps. Le premier vise à instaurer un cessez-le-feu immédiat et le cantonnement des rebelles afin que les élections présidentielles puissent se tenir. Le second temps devait être consacré au statut administratif de l'Azawad et aux stratégies de développement pour le septentrion. Rien n'en fut et des violations répétées conduisit l'Algérie, en janvier 2014, à proposer sa médiation.

L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger

Tout comme le précédent, il se fit au « forceps » : 8 mois de négociations et de tergiversations dilatoires. Après trois années et demie de conflit, les belligérants (à l'exception de la CMA) ont paraphé le document le 15 mai 2015 pour finalement obtenir, sous des pressions multiples, la signature des Accords par toutes les parties pour une paix déclarée définitive, le 20 juin.

Les violations répétées des cessez-le-feu et la présence connue de certains trafiquants dans les groupes armés, pourraient s'expliquer par les tentatives pour contrôler l'achat et l'acheminement de la cocaïne qui demeure un enjeu politique et économique d'importance.

Ces « Accords » appellent à une approche critique qui porte sur trois aspects fondamentaux.

La philosophie politique qui a présidé à leur élaboration concerne la réorganisation (voire un régionalisme qui ne dit pas son nom) du politique. Elle se manifeste par le recours à la notion de régionalisation, pudiquement dénommée « décentralisation poussée ». Ce régionalisme implicite s'apparente à une conception fédérale du politique. Ce dernier aspect est confirmé par l'élection des présidents de régions au suffrage universel direct dotés de pouvoirs importants (politique, économique et juridique). Toute autre eût été une élection du président de région par ses pairs de l'assemblée régionale. Ce type d'élection eût été plus conforme à une conception démocratique dans la gestion des pouvoirs. Par analogie, ce système électoral correspond aux modalités des élections présidentielles qui confèrent d'immenses pouvoirs au Président de la République. Ainsi, de l'État-nation unitaire géré selon les principes du régime présidentiel, ces « Accords » opèrent un glissement sensible vers un régime régionaliste aux visées fédéralistes. Cet aspect est corroboré par le fait que le document ne mentionne rien sur le devenir de l'Assemblée nationale et sur le rôle du Président de la République dans cette nouvelle configuration du politique et de son ancrage territorial renouvelé. Il en va de même à propos des relations nouvelles entre les Ministères de l'État unitaire et les collectivités territoriales issues de cette nouvelle architecture du politique et de la politique. On observera qu'à la faveur de la « Conférence nationale souveraine » (29 juillet-1er août 1991), la démocratie malienne se matérialisa par la tenue d'un référendum sur la nouvelle constitution puis par la mise en œuvre des élections municipales, présidentielles et législatives. À cet égard, dans des contextes différents, la tenue d'une « Conférence d'entente nationale » prévue dans le Titre I, Chapitre 2, article 5 et 46 des « Accords » et qui serait ouverte à toutes les composantes de la société ne semble pas prioritaire, tout du moins à l'entendement des autorités politiques maliennes. Celles-ci, pour l'heure, ont privilégié d'autres aspects qui ressortissent notamment aux dimensions sécuritaires, à l'enclenchement des processus relativement à la période de transition avec la mise en place des « autorités intérimaires ».

De l'appellation Azawad : elle « recouvre une réalité socio-culturelle, mémorielle et symbolique, partagée par différentes populations du Nord du Mali, constituant des composantes de la communauté nationale... » (Titre I ; chap. 2, art. 5). On rappellera que le recours à la notion d'Azawad est du seul fait des rébellions armées à dominantes touarègues, maures et arabes, ce qui ne représente pas « différentes populations du Nord du Mali... » loin s'en faut, car tous ces groupes, minoritaires, se sont imposés par les armes. Par ailleurs, l'histoire des revendications des rébellions armées qui ont recours à cette notion, est consubstantielle à l'indépendance, l'autonomie, l'autodétermination. Accepter une telle appellation reviendrait à reconnaître légalement le bien-fondé de ces revendications qui, le moment venu, pourrait légitimer l'autonomie d'une région qui porterait officiellement ce nom. Il appartient à la « Conférence

d'entente nationale qui sera organisée durant la période intérimaire... » de se prononcer. Or, cette période est placée sous l'administration des autorités intérimaires nommées par l'État et dont la composition favorise les ex-rebelles, au détriment des collectivités territoriales relevant autrefois d'élections démocratiques.

Du rôle des cadis : « Revalorisation du rôle des cadis dans l'administration de la justice.... ». Cet énoncé peut paraître surprenant pour un État qui se veut et se déclare laïc. Il appartient à la justice d'une république laïque, théoriquement indépendante de tout pouvoir, de prendre en compte (ou non) ce qui relève d'un magistrat musulman qui remplit, le cas échéant, des fonctions civiles, judiciaires et religieuses. On s'interrogera sur le fait de lui conférer de nouveaux pouvoirs institutionnalisés. Que se passera-t-il dans le cas où la justice laïque n'approuverait pas des décisions judiciaires prises par le cadi ? L'histoire prochaine le dira !

Ces trois aspects dénotent une approche essentiellement institutionnelle au détriment d'une concertation-participation du peuple qui n'a pas été consulté. Les chemins de la paix sont sinueux, parsemés d'embûches, mais fréquentables. Le peuple peut les baliser car si les régimes peuvent être démocratiques, il faut aussi qu'ils soient démocratiquement gouvernés : sous l'autorité d'une gouvernance mondiale et de ses relais nationaux ?

Vers un nouvel ordre mondial globalisé ?

Il est devenu courant d'émettre l'éventualité d'une troisième guerre mondiale. Qu'en est-il ? Le recours à un ordre chronologique fait ressurgir immédiatement dans ses représentations inconsciemment intériorisées, celles de 1914-1918, la première et 1939-1945, la seconde. Elles se caractérisaient par des affrontements particulièrement meurtriers entre États belligérants à une époque où le monde était divisé en deux blocs antagonistes. Or, rien au XXI^e siècle ne participe de ces contextes : même si la nature des guerres actuelles n'a pas fondamentalement changé, ses modalités de réalisation divergent sensiblement, ce qui oblige à de nouvelles appellations pour qualifier les affrontements guerriers qui apparaissent dans plusieurs endroits du monde.

L'hypothèse de la mise en œuvre d'un nouvel ordre mondial globalisé (NOMOG) s'appuie sur trois espaces différents, à savoir le Moyen Orient, l'espace saharo-sahélien et l'Europe-Asie-Pacifique appréhendés dans le cadre des rapports de domination des grandes puissances (USA en tête) adaptés aux réalités politiques, économiques et culturelles de ces espaces.

Au Proche et Moyen Orient, les conflits militaires sont considérés comme stratégiques par les puissances dominantes alliées (USA ; France ; Turquie et certains pays arabes). Dans le contexte actuel, la Syrie (et plus particulièrement Bachar al Assad) et son allié l'Iran, en sont les principaux opposants, associés au Hezbollah libanais. Dans cette configuration, la Syrie occupe une position stratégique qu'il s'agit de soustraire de l'emprise de Bachar al Assad qui ne jouit pas d'une grande assise populaire. Un

éventail d'opposants à ce régime recouvre une coalition d'organisations aux objectifs différents (Armée libre syrienne, Daech, Al Nosra, les Kurdes du PKK). Si ce verrou sautait, il en irait d'une réorganisation généralisée du politique au Moyen Orient, au détriment de l'Iran et au profit des puissances occidentales précédemment citées. L'enjeu est de taille ! Ce qui provoque l'intervention de la Russie, alliée de la Syrie. Un relent de « guerre froide ».

Le processus de mise en œuvre de ce nouvel ordre passe, dans ce cas, par des conflits armés qui opposent des États historiquement ennemis pour certains (USA-URSS ; USA-Fédération de Russie) assorties de périodes d'accalmies. Dans l'espace saharo-sahélien (Mauritanie, Mali, Niger, Burkina Faso, Libye, Tchad), les groupes armés salafistes djihadistes y font également régner la terreur.

Tant au Moyen Orient que dans cet espace saharo-sahélien, ce sont des États qui sont intervenus soit officiellement pour éviter des massacres (l'ex. libyen et l'intervention militaire franco-britannique suivie par celle de l'OTAN en 2011), soit sur la demande de chef d'État dont le pays était sous la menace djihadiste (ex. le Mali et l'opération militaire française « Serval »). Ces nouvelles forces politiques visent à instaurer un nouvel ordre mondial fondé sur le retour du khalifat : elles s'opposent aux puissances occidentales. Cependant, les modalités d'intervention dans l'espace saharo-sahélien diffèrent sensiblement de celles du Moyen-Orient. En effet, la « nébuleuse » communauté internationale onusienne intervient dans cinq États-nations (Mali, Libye, RCA, Tchad, Côte d'Ivoire) depuis le début du siècle, avec comme temps fort 2011. Ces interventions corroborent celles des militaires français dans les mêmes pays. Il en découle que l'ONU occupe une position déterminante sur l'ensemble du continent. Il convient de souligner que ces interventions tendent implicitement à remplacer les bases américaines proposées par AFRICOM qui ont essuyé des refus polis et fermes affirmés par les États africains sollicités. Ces bases réapparaissent sous d'autres formes.

ONU				
Mali	Libye	Tchad	RCA	Côte d'Ivoire
Minusma (juillet 2013)	OTAN (Operation United Protector)	Minusca (2007- 2010)	Misca (janvier 2014)	ONUCI (27/02/2004-fin juin 2017)
FRANCE				
Mali	Libye	Tchad	RCA	Côte d'Ivoire
Serval (11/01/2013- 15/07/2014) Barkhane (en cours)	Harmattan (19/03/2011- 31/10/2011)	Épervier (1986- 2015) Barkhane (juillet 2015)	Sangaris (décembre 2013- mai 2016)	Licorne (2002-2015)

Quoiqu'il en soit, l'espace saharo-sahélien est l'objet d'une militarisation internationale qui vise, théoriquement, à redonner une stabilité aux États concernés. Or on assiste à des processus de nouvelles déstabilisations généralisées qui génèrent un démantèlement du territoire national par des fragmentations des anciens groupes rebelles, par des antagonismes intra et inter ethniques et par des

divisions religieuses. À l'exception de l'Europe, une partie importante du continent africain, est déstabilisée par des divisions ethniques et religieuses. L'Éthiopie n'y échappera pas avec, en toile de fond, une Chine bien implantée.

Les relations avec l'Europe et l'Asie sont toutes autres. Elles passent par des négociations sur des traités de libre échange.

D'une manière plus synthétique, la mise en œuvre d'un nouvel ordre mondial globalisé, combine trois aspects qui prennent en compte les réalités régionales historiquement appréhendées. Au Proche et Moyen Orient, les interventions militaires extérieures s'exercent sur un « État fort » (ex-Syrie organisée sous la férule du parti Baas), lui-même allié à d'autres « États forts » (Iran, Russie). - Dans l'espace saharo-sahélien, les rôles des anciennes puissances coloniales se combinent avec la montée en puissance des missions militaires onusiennes (ou « otanesques » pour ce qui concerne la Libye de 2011). Ces interventions extérieures agissent sur des « États faillis » dont les septentrions des confins sahariens relèvent souvent, de facto, de zones de non-droit.

En Europe, en Asie-Pacifique, les forces de domination américaines (canadiennes et états-uniennes) tendent à instaurer, en quelque sorte, une « guerre juridico-économique » par l'intermédiaire de traités de libre échange sur des États politiquement stables, relativement démocratiques et dont les économies sont sources d'enjeux. Ce « Nouvel ordre mondial globalisé » se démarque sensiblement du « Nouvel ordre économique international » (NOEI) des années 1960 dont le Mouvement des non-alignés en avait esquissé les grandes lignes. En croisant les variables ONU, opérations militaires françaises, il apparaît une coexistence régulière entre ces forces. Dans ce croisement, n'apparaît pas le discret « Commandement des forces spéciales » (COS) présent au Burkina Faso, en Mauritanie, au Niger et probablement au Mali, et connu au Sahel sous la dénomination « Opération Sabre ».

La mondialisation néolibérale postule un triple objectif.

Politique : la mise en œuvre d'une réorganisation du politique qui tend à faire disparaître l'État-nation au profit d'une organisation fédérale du politique qui pourrait institutionnaliser les dynamiques de compétitivité, fer de lance du système capitaliste pudiquement présenté comme « néo libéral ». Au Mali, le découpage politico-administratif de la régionalisation (qui correspond au désengagement de l'État), pourrait être la phase transitoire susceptible de conduire, en douceur relative, vers de nouvelles formes fédérales, ce qui reviendrait à considérer ce pays comme un « laboratoire d'une organisation politique nouvelle » qui serait susceptible d'influencer les pays riverains concernés par des espaces sahariens, sans toucher aux frontières actuelles. Les grandes puissances politiques et économiques (en Europe, l'Allemagne ; en Amérique du Nord, les États-Unis d'Amérique ; en Afrique, le Nigéria, en Eurasie, la Russie), sont toutes gérées par le système fédéral. Citons à cet égard, les enjeux politiques sur l'Europe dont les plus fervents partisans souhaitent une Europe fédérale susceptible de relancer l'idée européenne : l'État-nation, l'autorité et la souveraineté nationales qui lui sont consubstantiellement liées, en sont des obstacles. La mondialisation qui se veut universelle, tend à uniformiser le et la

politique dont les modalités (la démocratie néo-libérale), les valeurs humaines et humanitaires (les droits de l'homme) vont générer de nouvelles formes d'organisation du politique (le fédéralisme et ses variantes) permettant d'assurer la compétitivité économique du système qui, pourtant, connaît de graves crises cycliques.

Juridique : face à un système en crise structurelle, des réformes juridiques s'imposent à travers notamment l'élaboration de nouvelles constitutions nationales qui créeront les conditions juridiques légales d'adaptation aux nouvelles situations porteuses d'une « énième » république.

Économique : par une prolifération de privatisations et de démantèlements du secteur public.

Par un retour aux réalités régionales saharo-sahéliennes qui participent de près ou de loin à ces transformations mondialisées, un bilan provisoire pourrait se décliner selon les analyses suivantes.

Le septentrion malien des années 2003-2010, marqué par une zone de non-droit, sillonné d'activités illicites (cocaïne, cannabis, trafic d'êtres humains, fraude alimentaire et énergétique) révèle l'absence de l'État. Il devient l'épicentre des déstabilisations du pouvoir central et de l'espace saharo-sahélien. De 2010 à 2014, cette zone se transforme en espaces d'influence assurés par les groupes armés narco-djihadistes et laïcs, quelquefois en connivence, pour déboucher sur une partition territoriale recouvrant les 2/3 du pays. L'assassinat du Colonel Qaddafi (octobre 2011) accéléra cette partition et les déstabilisations collatérales. Ces groupes génèrent des formes inédites de territorialités qui démantèlent l'unité territoriale, affaiblissent les pouvoirs d'État au profit de pouvoirs locaux fondés sur des activités criminelles organisées et forgent de nouveaux fonciers. Il en découle l'émergence de rapports sociaux inconnus qui radicalisent les inégalités : accroissement de la pauvreté à un pôle et enrichissement rapide et ostentatoire à l'autre.

La militarisation de l'espace saharo-sahélien dans sa lutte affichée contre le terrorisme djihadiste peut être perçue comme protectrice de l'économie des « États sahariens » et des intérêts divers qu'ils suscitent. En effet, l'installation de quatre bases militaires au Niger (deux françaises, deux américaines, une allemande) tendrait à confirmer cette hypothèse. Ainsi, la France a implanté deux bases : l'une concernant des drones de surveillance dans la région d'Agadez et l'autre à Madama, dans le désert du Ténéré près de la frontière libyenne. Quant aux bases américaines, l'une intéresse les drones à Agadez et l'autre l'US Air Force, à Niamey. Sur le plan économique, ces bases remplissent également des missions de contrôle des approvisionnements en matières premières. Par exemple, les mines de la multinationale Aréva au Niger, permettent le fonctionnement des centrales nucléaires françaises. C'est à cet égard qu'un détachement de militaires français est affecté à la protection de ces mines. Elles permettent également d'engager une lutte contre les migrations clandestines vers les pays d'Europe et les trafics de drogues illicites. C'est ainsi que la base militaire allemande a fait l'objet d'une contrepartie nigérienne qui accepte d'entraver la libre circulation des citoyens ouest africains et ce à l'encontre des dispositions de l'UEMOA. En outre, le Niger a accepté de réadmettre les migrants qui ont fait l'objet d'expulsions des territoires européens et, plus récemment, algérien. On assiste ainsi à une externalisation des frontières européennes. Enfin, le groupe Vincent Bolloré qui gère quinze ports

sur le continent (notamment le port d'Abidjan) et dont le projet de chemin de fer vise à relier cinq pays (Togo, Bénin, Niger, Burkina Faso, Côte d'Ivoire) pourrait bénéficier de cette protection informelle.

Dans tous ces contextes mondiaux globalisés, on assiste à des stratégies de positionnement, de prise de contrôle, d'encercllement et de contre encercllement qui définissent des enjeux géopolitiques liés à des objectifs géo économiques dans l'espace saharo-sahélien. La militarisation mondialisée de cet espace, entrave les stratégies économiques de la Chine qui tend à devenir un partenaire de plus en plus incontournable en Afrique. Dans le domaine militaire, elle n'a pas encore de projet officiel. Elle propose cependant d'envoyer 500 soldats dans la MINUSMA déjà forte de 12 600 soldats.

D'aucuns avancent l'idée d'une recolonisation de l'Afrique qui mériterait, par-delà la terminologie idéologique historiquement connotée, de plus amples descriptions et analyses concrètes. Pour l'heure, n'assiste-on pas à l'hégémonie de tutelles militaires étrangères multiformes, multinationales, de nature coloniale qui visent à la protection des intérêts économiques des multinationales, qui passent par des réorganisations généralisées du politique ? À voir !

Bibliographie

- Abdoulaye Idrissa Maïga, « Crises au Nord-Mali : entre rébellions et faux fuyants », in Doulaye Konaté (éd.), *Le Mali entre doute et espoirs. Réflexions sur la nation à l'épreuve de la crise du nord*. Éditions Tombouctou, 2013 : 23-45
- Allasane Saufouyamous. 2015 : « Les conflits armés en Afrique subsaharienne, les rébellions au Niger ». Mémoire de master, UCAO-UUA, Abidjan, 160p.
- Badi, Dida. 2010. *Les Touaregs de l'Adagh des Ifughas. À travers leurs traditions orales*, Mémoire du CNRPAH, Nouvelle Série n°13, Ministère de la Culture, Alger.
- Blin, Arnaud. 2009. *Al-Qaïda. Manuel pratique du terroriste*, Bruxelles, André Versaille éditeur.
- Boilley, Pierre, 1994, *Les Touaregs Kel Adagh. Dépendances et révoltes : du Soudan français au Mali contemporain* ; Karthala
- Boubakar, Sidi Haïdara. 2016 : « Coopération Allemagne-Mali au beau fixe », *Le Journal du Mali*, 06 octobre.
- Bourgeot, André, 2000. « Sahara : espace stratégique et enjeux politiques », *Autrepart*, 16 : 21-48.
- Bourgeot André, 2011. « Sahara de tous les enjeux », *Hérodote*, 142 : 42-77.
- Bourgeot, André. 2013a. « Rébellions et djihadisme dans le septentrion malien », in Doulaye Konaté (éd.), *Le Mali entre doutes et espoirs : réflexions sur la nation à l'épreuve de la crise du Nord*, éditions Tombouctou, Mali : 23-45.
- Bourgeot, André. 2013b. « Mali, un Etat à reconstruire », *Diplomatie*, 65 : 32-37.
- Bourgeot, André. 2013c. « La crise malienne : vers une recomposition géopolitique des espaces sahariens », in Mansouria Mokhefi et Alain Antil (éds.), *Le Maghreb et son sud : vers des liens renouvelés*, CNRS Éditions - IFRI : 91-109.
- Charvin, Robert et Jacques Vignet-Zunz. 1987, *Le syndrome Kadhafi*, Albatros.
- Daniel, Serge. 2012. *AQMI, l'industrie de l'enlèvement*, Paris, Fayard.
- Dembele, David. 2015 : « Au Mali, l'Imam Dicko part en campagne contre les homosexuels », *Le Monde Afrique*, 16 décembre
- Durand, Gwendal (2011) : *L'organisation d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique. Réalité ou manipulations ?*, Paris, L'Harmattan.
- Gaborieau, Marc. 1998. « Tabligh djama'at », in *Encyclopédie de l'islam*, vol. X., E. J. Brill.
- Hureyki, Jacques. 2003. *Essai sur l'origine des Touaregs*, Paris, Karthala.
- Kadhafi, Mouammar El. 1984. *Livre vert*, Tripoli, Jamahiriya.
- Mansouria, Mokhefi. 2012. « L'Algérie face aux dérives intérieures et extérieures de l'économie grise », in Mokhefi Mansouria et Alain Antil (éds.), *Le Maghreb et son sud : vers des liens renouvelés*, Paris, CNRS Éditions - Ifri : 211-232.
- Khedimellah, Moussa. 2001. « Jeunes prédicateurs du mouvement Tabligh. La dignité identitaire retrouvée par le puritanisme religieux ? », *Revue socio-anthropologique*, 10 : 4-18.
- Moussa Mara, 2010 : *L'État au Mali*, Tome 1 : Présentation et diagnostic, Bibliothèque nationale, Bamako
- Oumarou Sidibe, Ousmane. 2013. « La déliquescence de l'Etat : une accélération de la crise malienne ? », in Doulaye Konaté (éd.), *Le Mali entre doutes et espoirs : réflexions sur la nation à l'épreuve de la crise du Nord*, 171-192.
- Taje, Mehdi. 2010 : « Enjeux ouest-africains. Vulnérabilités et facteurs d'insécurité au Sahel. » Note du CSAO/OCDE ; p.4
- Traore, Kassim. 2015 : « Mali : l'Imam Mahamoud Dicko à propos des actes terroristes dans le monde. » *Reporter Magazine*, 29 novembre